

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 30 octobre 2015
(convocation du 23 octobre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

EXCUSES :

M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**Déploiement du compteur Linky - Mise en place d'un comité consultatif -
Convention de partenariat - Autorisation**

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

CONTEXTE

L'Union européenne a défini, dans le troisième paquet énergie-climat, l'objectif d'atteindre un déploiement des compteurs communicants dans 80% des foyers européens à l'horizon 2020. En France, Electricité Réseau de France (ERDF), l'entreprise de service public gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité sur 95% du territoire, a expérimenté ce type de compteur communiquant entre mars 2010 et mars 2011. Suite au bon résultat de cette expérimentation, ERDF s'est vu confier le déploiement du compteur Linky par arrêté en date du 4 janvier 2012, publié au Journal Officiel de la République française le 10 janvier 2012. Le 9 juillet 2013, lors de la présentation du nouveau programme d'investissements d'avenir, le Premier ministre a annoncé le lancement d'un appel d'offres pour le déploiement.

Le projet Linky est un programme de grande ampleur qui devrait permettre de remplacer près de 35 millions de compteurs d'ici 2021.

Linky est un projet dont l'investissement, évalué à environ 5 milliards d'euros courants (pour l'ensemble du territoire couvert par ERDF), est supporté par le gestionnaire de réseaux de distribution. Le modèle économique du compteur est équilibré sur sa durée de vie de 20 ans : les gains compensent les coûts de déploiement. Un cadre tarifaire spécifique a été adopté par la Commission de Régulation de l'Énergie afin d'assurer la neutralité financière du projet pour le consommateur. La couverture des coûts sera ainsi lissée dans le temps, de manière à la faire coïncider avec la période de réalisation des gains attendus du projet.

1. LES AVANTAGES DE CETTE NOUVELLE GENERATION DE COMPTEURS

D'une manière générale, les nouveaux compteurs, plus modernes, permettront d'améliorer la gestion du réseau de distribution et le service rendu aux consommateurs. Ils pourront servir de support à l'émergence de nouveaux services, par exemple de domotique ou de gestion des consommations.

Plus précisément, Linky permet aux habitants d'accéder à leurs données de consommation (par le biais d'un espace internet simple, sécurisé et gratuit mis à disposition par ERDF), de mieux maîtriser sa consommation et donc sa facture énergétique.

Les relevés se feront à distance et permettront une facturation systématique sur la consommation réelle ce qui évite les rattrapages de facture et les trop payés. Il rend possible la transmission directe d'ordres et d'informations relatives aux consommations.

Le compteur Linky permettra d'opérer des interventions à distance (changements de puissance, déménagements, résiliations) sans dérangement ni rendez-vous et dans des délais réduits (généralement en moins de 24 heures).

Il permettra d'améliorer les diagnostics en cas de dysfonctionnement d'une installation électrique, et de réduire les délais d'intervention en cas d'incident sur le réseau électrique basse tension.

Il facilitera l'émergence de services de pilotage de la consommation (équipements électroménagers, ballon d'eau chaude, borne de recharge de véhicule électrique, etc...) en fonction d'options tarifaires ou d'ordres d'effacement.

Enfin, Linky peut mesurer les volumes d'électricité consommés, mais également les volumes produits par les installations de production d'électricité des clients (petits éolien, photovoltaïque, méthanisation...).

Les fonctionnalités techniques de Linky en font ainsi le compteur de la transition énergétique.

2. PROGRAMME DE DEPLOIEMENT DES NOUVEAUX COMPTEURS

ERDF organise le déploiement du compteur Linky sur l'ensemble du territoire national où elle est concessionnaire, entre 2016 et 2021 inclus.

Dans le cadre de ce déploiement, ERDF va installer 35 millions de compteurs.

Sur Bordeaux Métropole, ERDF prévoit de changer 450 000 compteurs, et installera 2500 concentrateurs dans les postes de transformation d'électricité de quartiers.

Cette opération se déroulera de 2016 à 2021 inclus, en commençant par le centre de la Métropole, dont la zone de l'Opération d'intérêt national Euratlantique.

Pour installer ces nouveaux compteurs, ERDF a décidé de faire confiance à des entreprises de pose et a, pour cela, lancé un processus d'appel d'offres.

Le déploiement de ces compteurs permettra ainsi, à l'échelle de la métropole bordelaise, la mobilisation d'entreprises implantées localement et représentera sur la période du déploiement, environ 60 emplois.

3. CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF

Bordeaux Métropole et ERDF (concessionnaire du réseau de distribution publique d'électricité et maître d'ouvrage du déploiement des compteurs Linky) ont décidé de s'associer, afin d'accompagner le déploiement du compteur Linky auprès de la population en créant un comité consultatif sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Ce comité assurera les missions suivantes :

- Accompagner la communication et l'information dans le cadre du déploiement de Linky par l'organisation de réunions avec divers acteurs institutionnels ;
- Relayer de manière collective le plan de communication d'ERDF ;

- Assurer la bonne information et acceptation par les administrés ;
- Prendre connaissance des avancées permises par le nouveau compteur sur le territoire métropolitain.

La composition du comité consultatif est référencé à l'article 1 de la convention. Il sera présidé par Mme Walryck en raison de sa délégation « développement durable ».

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les objectifs du Plan Climat Énergie Territoire de Bordeaux Métropole adoptés par délibération du 11 février 2011,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales, transférant notamment de nouvelles compétences à la Métropole en matière de transition énergétique et maîtrise de la demande en énergie,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de ce nouvel outil pour les habitants et d'une manière générale pour la transition énergétique du territoire

DECIDE

Article 1 : de valider le principe de la création d'un comité consultatif,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer la convention ci jointe avec ERDF.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 NOVEMBRE 2015

PUBLIÉ LE : 6 NOVEMBRE 2015

Mme. ANNE WALRYCK